

## **Association ARETE - Renouvellement de la convention - Attribution d'une subvention pour l'année 1998**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La Ville de Besançon développe depuis de nombreuses années une intervention en faveur de l'intégration des populations issues de l'immigration.

Dans ce cadre, elle a apporté, dès sa création, un soutien important et continu à l'Association Régionale Echanges Théâtre Education (ARETE) et a conclu depuis 1992 des conventions d'objectifs et de partenariat :

- convention du 14 avril 1992 portant notamment sur le soutien au Centre d'Echanges Interculturels (CEI),

- convention du 12 décembre 1994 sur le développement du Centre de Ressources et de Documentation pour l'Intégration (CREDI).

L'ARETE a récemment redéfini ses missions et son organisation par l'élaboration d'un Projet Global d'Association qui précise ses orientations générales pour les prochaines années :

- socialisation : intervention auprès des enfants, des jeunes et des familles pour l'apprentissage des aspects culturels et sociaux,

- proximité sociale, rapprochement entre les groupes sociaux, concorde entre les peuples : manifestations inter-culturelles, célébrations d'événements annuels, jumelage,

- médiation sociale : centre documentaire sur l'intégration, conférences, débats, aide aux démarches administratives, soutien à la vie associative...

La Commission Politique de la Ville propose au Conseil Municipal la signature d'une nouvelle convention pour une durée de trois années.

Chaque année, l'ARETE proposera un programme et un budget prévisionnel.

Après examen en Commission Paritaire, un avenant annuel sera établi fixant le montant de la subvention municipale et son affectation sur les actions retenues.

La Ville apporte son soutien pour la mise à disposition de locaux, 4, rue Rembrandt et pour une subvention annuelle fixée pour 1998 à 340 KF répartis comme suit :

- 50 KF pour le financement des locaux loués par l'association 1, rue Picasso,

- 200 KF pour le soutien au Centre d'Echanges Interculturels,

- 90 KF pour le Centre de Ressources CREDI dont 39 KF pour les actions d'aide aux démarches administratives, projet inscrit au programme 1998 du Contrat de Ville.

Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention pluriannuelle Ville/ARETE, l'avenant 98 et les avenants ultérieurs,

- attribuer à l'association une subvention de 340 KF.

Un premier acompte ayant déjà été versé par décision du Conseil Municipal du 19 janvier 1998, le solde, soit 240 000 F, sera prélevé sur les crédits inscrits au BP 1998, chapitre 92.49.6574 code service 47030 qu'il convient d'abonder par un transfert de crédits de 50 KF à reprendre sur le compte de dépenses imprévues au chapitre 940.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (2 Conseillers votant contre), adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 3 juin 1998.*